

	Compte rendu de réunion	27/01/2015
	<u>Etude de caractérisation des zones humides prioritaires du bassin versant de l'Yerres et choix des dispositifs de gestion</u>	

**Ordre du jour :** Comité de pilotage de restitution des résultats de phase 1

Intervenant	Organisme	Contact	Prés.	Diff.
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>				
Sophie GUEGAN	Responsable du pôle SAGE	s.guegan@syage.org 01 69 83 72 92	0	0
<b>GROUPEMENT PRESTATAIRE</b>				
Claire POINSOT	BIOTOPE Directrice Régionale Nord-Est Directrice d'étude	cpoinsot@biotope.fr	0	0
Charlène PAGES	BIOTOPE Chef de projet	cpages@biotope.fr	0	0
<b>COMITE DE PILOTAGE</b>				
Marie BERDOULAY	CG 94	marie.berdoulay@valdemarne.fr	0	0
Cyrille BOST	ONEMA 77	Sd77@onema.de	0	0
Joël CHAUVIN	SIAYV Hautefeuille	Mairie-de-hautefeuille@wibox.fr	0	0
Stéphanie CUENIN	AEV	scuenin@aev-iledefrance.fr	0	0
Vincent DELECOUR	SyAGE	v.delecour@syage.fr	0	0
Jean-Marc FAU	ONEMA 77	Sd77@onema.de	0	0
Jean-Pierre GALERNE	ONF	Jean-pierre.galerie@onf.fr	0	0
Eric GLORIT	CC Sources de l'Yerres	technique@cc-sourcesdelyerres.fr	0	0
Sandrine LEFORT	SyAGE	s.lefort@syage.org	0	0
Pierre-Alain LESSAULT	CA 77	pierre-alain.lessault@seine-et-marne.chambagri.fr	0	0
Joris MANIGLIER	DDT 77	joris.maniglier@seine-et-marne.gouv.fr	0	0
Kévin MERY	CG 91	kmery@cg91.fr	0	0
Laëtitia MONDION	SyAGE	l.mondion@syage.org	0	0
Christian MORESTIN	Syndicat de la Marsange	cmorestin@free.fr	0	0
Guy RIVIER	NE 77	rivier.guy@wanadoo.fr	0	0
Marc VERCAUTEREN	Syndicat du ru de l'Yvron	/	0	0
Marylène VERGNOL	CG 77	Marylene.vergnol@cg77.fr	0	0

<p><b>ODJ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel du contexte de la mission</li> <li>• Retour sur les résultats de la campagne de terrain</li> <li>• Lancement de la deuxième phase de la mission</li> <li>• Calendrier</li> </ul>
<p><b>Relevé de décisions</b></p>	<p><b><u>Résultats de la campagne de terrain</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 2 000 ha de zones humides ont été délimitées au sein des unités fonctionnelles prioritaires (commentaire <i>post-réunion</i> : la superficie des zones humides délimitées s'élève à 2 030 ha à l'issue de la finalisation des traitements cartographiques) ;</li> <li>• Un tampon de 1 m a été pris autour des cours d'eau afin de prendre en compte leurs berges quelques soit les conditions de dégradations constatées ;</li> </ul> <p><b><u>Lancement de la phase 2</u></b></p> <p>Biotope précisera lors du prochain comité technique une méthodologie détaillée de définition de l'état de référence souhaité des zones humides délimitées et de la définition de l'objectif de gestion envisagé.</p> <p><b><u>Processus de concertation</u></b></p> <p>Biotope identifiera pour le comité technique de mars des zones humides sur les 4 secteurs du SAGE afin d'organiser les visites de terrain en mai 2015.</p> <p><b><u>Calendrier</u></b></p> <p>Le prochain comité technique est fixé au 12 mars 2015, à 14h30. Le prochain COFIL se tiendra au mois de Juin.</p>
<p><b>Discussions</b></p>	<p>Sophie Guégan ouvre la réunion en précisant que la présente réunion de COTECH fait suite à la campagne de terrain réalisée au cours de l'été 2014 par Biotope. Sophie Guégan souligne que l'enjeu de cette réunion est double : présenter les résultats de la campagne de terrain réalisée au cours de l'été et de l'automne (campagne de pédologie) 2014 et préparer la suite de la mission.</p> <p><b><u>Rappel du contexte de l'étude</u></b></p> <p>Biotope rappelle que les premières préconisations du SAGE approuvées le 13 octobre 2011 ont été basées sur l'étude portée par la DRIEE Ile-de-France en 2010 et ayant conduit à la définition d'enveloppes d'alerte potentiellement humides sur le territoire régional. Des éléments sont également présentés afin de réexpliquer les fonctions et les services rendus par ces zones humides et de réaffirmer l'importance de les préserver pour maintenir la qualité et la quantité d'eau sur le bassin versant. Dans ce contexte, le SyAGE a lancé une première étude en 2012 qui a permis de préciser et de compléter les enveloppes d'alerte (DRIEE, 2010) et de définir des zones humides à enjeux et prioritaires sur le bassin versant de l'Yerres. La présente mission se place dans la continuité de cette dernière. L'objectif de l'étude est une délimitation réglementaire mais non exhaustive des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Yerres. Cette délimitation suivant l'arrêté de 2008 modifié en 2009 est couplée avec une caractérisation des zones humides afin d'étudier leur fonctionnalité. Cela permettra d'aboutir à des préconisations de gestion qui seront réfléchies en concertation avec les acteurs du territoire sur les zones humides identifiées.</p> <p><b><u>Résultats de la campagne de terrain – Zones humides délimitées</u></b></p> <p>Biotope rappelle les principes généraux de la méthodologie de délimitation des zones humides appliquée dans le cadre de cette étude. Cette méthodologie a été présentée aux membres du COTECH lors d'une visite sur le terrain en septembre 2014.</p> <p><b>Biotope rappelle que les expertises de terrain ont été réalisées sur l'enveloppe des unités fonctionnelles de zones humides prioritaires qui s'élève à 8 550 ha à l'échelle du bassin versant de l'Yerres. Les expertises menées (sur les critères « Végétations » et « Pédologie ») ont permis de délimiter environ 2 000 ha de zones humides suivant l'arrêté de 2008 modifié en 2009 (commentaire <i>post-réunion</i> : la superficie des zones humides délimitées s'élève à 2 030 ha à l'issue</b></p>

de la finalisation des traitements cartographiques). Cette faible superficie s'explique notamment par un territoire fortement marqué par les activités humaines (exploitations agricoles intensives, présence de fossés drainant en forêt, berges abruptes, etc.). Ce résultat souligne la nécessité d'une réflexion attentive sur la protection des zones humides délimitées encore présentes sur le territoire du bassin versant et sur la préservation des dynamiques hydrologiques afin d'enrayer leur dégradation. Biotope souligne que le reste de l'enveloppe des unités fonctionnelles correspondent soit à des zones non humides d'après la réglementation, soit à une « enveloppe d'alerte » sur laquelle aucun sondage pédologique n'a été réalisé et qu'il est nécessaire de réaliser pour vérifier si la zone est humide ou pas sur le plan réglementaire.

Sur l'ensemble des zones humides délimitées, une cartographie d'habitats a été réalisée. Biotope présente un exemple de cartographies produites et précise que la nouvelle version de la carte intègrera une nouvelle symbologie des habitats.

La caractérisation des habitats sur les zones humides délimitées a permis l'identification de plus de 50 habitats différents. Toutefois, 7 habitats couvrent près de 80 % de la superficie totale des zones humides délimitées ce qui conduit à une faible diversité d'habitats humides à l'échelle du bassin versant.

Cependant, Biotope souligne que des habitats et des espèces patrimoniales et/ou protégées ont été identifiés, notamment au niveau de zones humides délimitées. Ces observations seront intégrées au diagnostic et prises en compte lors des phases d'identification des dispositifs de gestion adaptés aux zones humides. Pour plusieurs il s'agit de redécouverte ou découverte pour le territoire.

### **Résultats de la campagne de terrain – Caractérisation des zones humides délimitées**

Une fiche de caractérisation, dont les critères ont été validés par le comité technique en amont de la phase de terrain a été complétée pour chacune des zones humides délimitées. Une des fiches réalisée est présentée à titre d'exemple. Biotope précise que la méthodologie ayant conduit au remplissage de cette fiche sera présentée dans le cadre du rapport produit dans le cadre de cette étude.

Par ailleurs, Biotope rappelle que ces fiches de caractérisation sont compatibles avec GWERN, à l'exception de quelques critères (voir compte-rendu du comité technique du 10 juin 2014).

La fiche de caractérisation permet notamment de préciser l'état de conservation des zones humides délimitées sur la base des expertises réalisées sur le terrain. A l'échelle du bassin versant, plus de la moitié des zones humides présentent un état de conservation dégradé à fortement dégradé. Cela souligne à nouveau la nécessité d'une réflexion attentive sur la protection des zones humides délimitées encore présentes sur le territoire du bassin versant. Le territoire du SYAGE est balayé. Les secteurs en bon état de conservation présents à l'aval du bassin sont détaillés.

S. GUEGAN organise un tour de table afin que chacun des membres du COPIL puisse s'exprimer sur les résultats présentés et sur les orientations à prendre. Le COPIL salue le travail fait. Il s'inscrit dans la continuité des activités de nombreuses structures : CG77, ONF, etc. Des discussions permettent à l'ONEMA et la DDT de préciser les attentes de la réglementation sur les zones humides et à la Chambre d'agriculture d'expliquer ses craintes vis-à-vis des obligations qui pourraient incomber aux agriculteurs. Le constat est partagé qu'il y a beaucoup de travail à faire sur l'amont du bassin versant et qui a trait autant à l'hydromorphologie des cours d'eau qu'à la récréation de ripisylve.

### **Lancement de la phase 2**

La deuxième phase de la mission consiste en la définition de l'état de référence souhaité des zones humides délimitées puis en la définition de l'objectif de gestion envisagé.

En ce qui concerne **l'état de référence souhaité**, les premières discussions avec le comité technique orientent vers la valorisation des états de conservation établis par le travail de terrain par les experts de Biotope et notamment des bons états de conservation observés sur le bassin versant de l'Yerres, organisés par grand type de zones humides (typologie SDAGE/SAGE) à l'échelle du bassin versant.

En ce qui concerne les **objectifs de gestion envisagés**, Biotope précise qu'une méthode de définition est en cours de précision avec le comité technique. Plusieurs sources de données seront utilisées pour définir les objectifs de gestion associés aux zones humides :

- Les objectifs de restauration, de gestion et d'entretien des zones humides définis dans le cadre du PAGD ;
- L'état de conservation des zones humides ;
- Les pressions subies par les zones humides ;
- La caractérisation des types de zones humides ;
- Des diagnostics consultatifs auprès des principaux acteurs du territoire : Biotope rappelle que les consultations porteront sur les référents techniques ainsi qu'un certain nombre d'associations dont la liste précise reste à définir. Elles permettront notamment de compléter les informations recueillies sur le terrain sur les aspects historiques du territoire.

**Calendrier**

Des visites de terrain seront organisées en mai à destination des élus et des principaux acteurs techniques du territoire (commentaire *post-réunion* : les dates retenues sont celles du 4, 5 et 6 mai).

Le prochain COPIL se tiendra au mois de Juin.

CR4-ZH-Yerres-III	Rédacteur : C. Pagès	Vérificateur : C. Poinot	Approbateur : S. Guégan
-------------------	----------------------	--------------------------	-------------------------